

Lille

À partir du 1er janvier 2025, une [Zone à Faibles Émissions \(ZFE\)](#) sera mise en place sur le territoire des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL).



Les 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Les [95 communes de la Métropole Européenne de Lille \(MEL\)](#) font partie de la Zone à Faibles Émissions (ZFE). Le trafic de transit traversant cette zone doit également être équipé d'un certificat Crit'Air, y compris pour les véhicules empruntant les axes A1, A25, A22, A27, A23, N227, N356, N41 et N47 situés dans la zone.

Tous les [six types de vignettes](#) Crit'Air sont autorisés dans cette ZFE, mais les véhicules sans classification, immatriculés avant le 1er janvier 1997, ne sont plus autorisés à circuler.



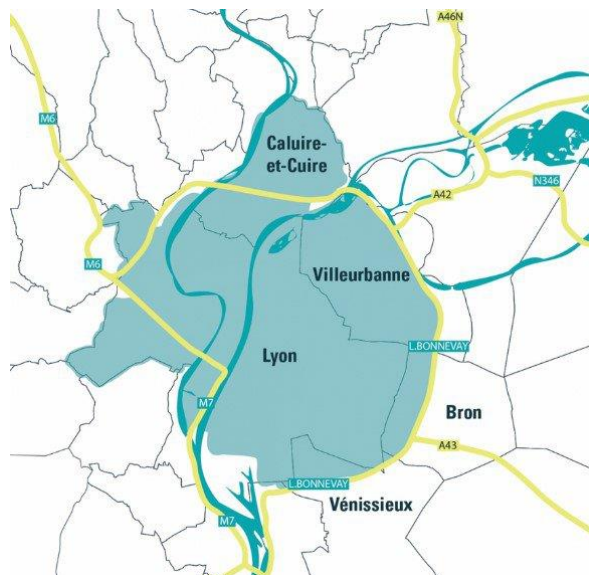
6 verschillende crit'air vignetten

Les voitures particulières, les véhicules utilitaires légers, les poids lourds, les autobus et les autocars doivent être munis d'un certificat Crit'Air. Les motos et les tricycles motorisés en sont exemptés.

Cette mesure s'applique en permanence, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Lyon

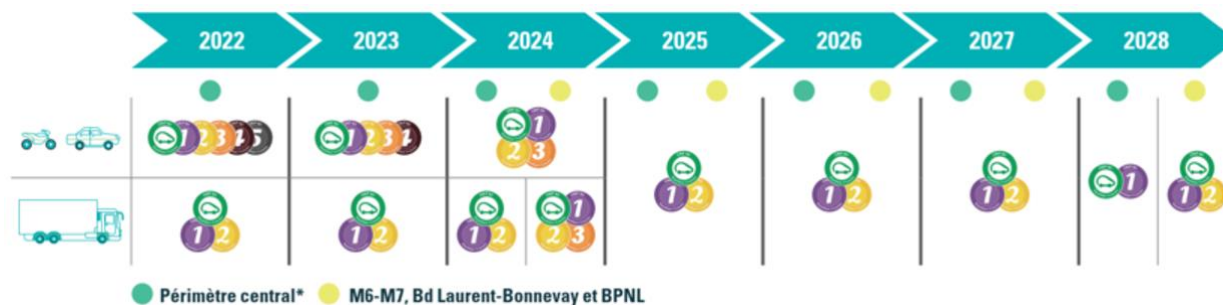
Depuis 1er janvier 2024, vous devrez également disposer d'une vignette Crit'air valide pour la route via le tunnel de Fourvière ou sur le périphérique Nord et le boulevard périphérique Laurent Bonnevey. Sans vignette Crit'air valide, vous ne pouvez alors circuler que par l'A46 (périphérique de Lyon).



Carte Métropole Grand Lyon

Les restrictions s'appliquent à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m :

- 7 jours sur 7,
- 24h/24,
- En circulation et à l'arrêt.



Calendrier des restrictions pour les camions, bus, véhicules et motos @ zfe.grandlyon

Montpellier

À [Montpellier](#) certaines routes et rues ciblées de cette zone ne sont pas concernées par la réglementation ZFE-m: A750/N109, M132/M132E2/M612, A709, A9, M986 Sud (Lattes), D66 (Pérols), Avenues Auriol, des Moulins et Neruda, Rue Blayac, M67 (Teyran), M65 (Le Crès), M5 (Lavérune), M613, M65E1



Carte ZFE-m @ville de Montpellier

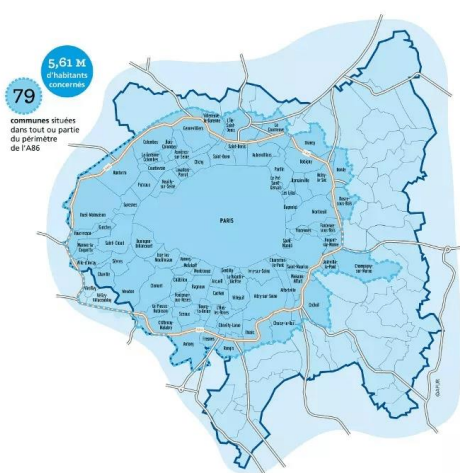
Les restrictions s'appliquent dans le périmètre de la ZFE-M :

- 7 jours sur 7
- 24h/24.
- Les véhicules avec une vignette Crit'Air 4 et 5 n'ont déjà plus accès.

À partir du 1er janvier 2025, les véhicules avec une vignette Crit'Air 3 ne seront plus autorisés dans la zone à faibles émissions de Montpellier (ZFE-M). Les véhicules Crit'Air 4 et 5 restent interdits. À partir de 2026, la ZFE-M sera étendue à toute la métropole (les 31 communes).

Paris

La zone environnementale de **Paris et de la Métropole du Grand Paris** couvre l'**ensemble de la zone située à l'intérieur de l'A86** (deuxième ring de Paris). Les restrictions s'appliquent également au Boulevard Périphérique, mais **PAS à l'A86**. Les personnes souhaitant passer Paris sans vignette peuvent donc emprunter l'A86 sans problème.



Zone environnementale de Paris : zone bleu foncé à l'intérieur de la ligne pointillée. Carte : Ville de Paris

Restrictions pour les **véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers et les motos** : du **lundi au vendredi entre 8h et 20h (hors jours fériés)**, seuls les véhicules avec une vignette Crit'air 3 ou moins (2, 1 ou 0) seront autorisés.

Le renforcement des normes:

- à partir du **1er janvier 2025**, seuls les véhicules munis d'une vignette Crit'air 2, Crit'air 1 ou Crit'air 0 auront accès à la zone à faibles émissions.
- 100% de véhicules propres d'ici **2030**

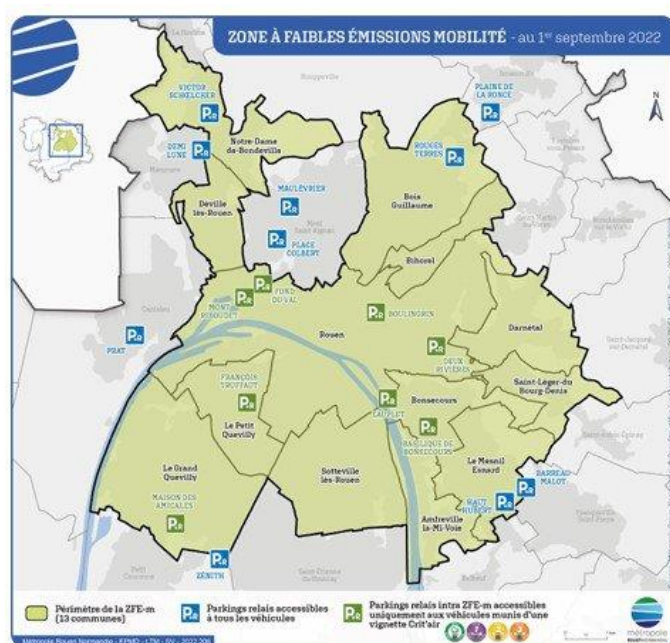
Pour plus d'informations sur les **restrictions pour les camions et les bus**, [cliquez ici](#).



Image: Métropole du Grand Paris

Rouen

Si vous passez par [Rouen](#) pour continuer par après en direction de Caen, du Mans ou ailleurs, vous passez par la zone à faibles émissions et vous devez être en possession d'une vignette Crit'air valide. Il est **impossible d'éviter la ZFE de Rouen** pour rejoindre l'A13 ou l'autre bout de l'autoroute A28.



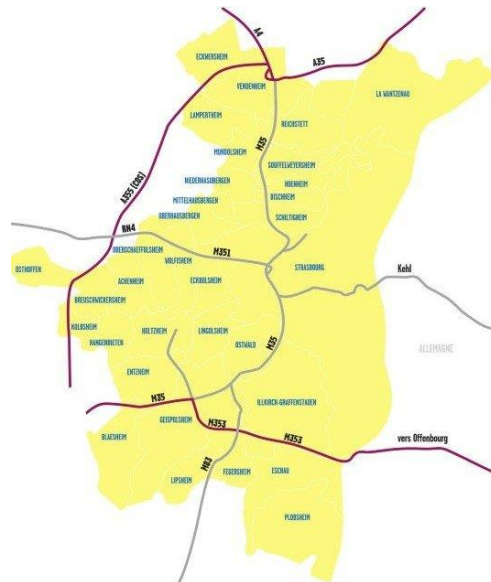
Aucune rue fait exception dans la zone ZFE - Carte Métropole Rouen-Normandie

Les restrictions s'appliquent dans le périmètre de la ZFE-M :

- 7 jours sur 7 et 24h/24h.
- À partir du 1er janvier 2025, les véhicules avec une vignette Crit'Air 3 ne seront plus autorisés dans la zone à faibles émissions de Rouen (ZFE-M). Les véhicules avec une vignette Crit'Air 4 et 5 n'ont déjà plus accès.

Strasbourg

À **Strasbourg (ZFE-m)** vous êtes autorisé à rouler sans vignette sur l'A4 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim, l'A35 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim, la M35 jusqu'à l'échangeur n°10 de Geispolsheim et la M353



Les axes en rouge ne sont pas soumis aux restrictions ZFE - Carte Strasbourg EuroMétropole

Les restrictions s'appliquent dans le périmètre de la ZFE-m :

- 7 jours sur 7,
- 24h/24.

PHASES	Jan. 2022	Jan. 2023	Jan. 2024	Jan. 2025	Jan. 2028**
Pédagogiques	Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

* Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification.

** Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim ont décidé dès à présent d'interdire les Crit'Air 2 en 2028. Pour les autres communes de l'EuroMétropole, la décision d'interdiction des Crit'Air 2 devra être prise au plus tard en 2027 pour une application en 2028. Les résultats des évaluations sur la qualité de l'air de 2024 et 2026 permettront néanmoins d'ajuster le calendrier si nécessaire.

Calendrier des restrictions pour le transport de marchandises, les bus, les véhicules et les motos @ zfe.grandlyon

Vous voulez être certain de ne pas devoir payer d'amende si vous entrez dans une ville française? [Commandez votre vignette Crit'air](#) bien à l'avance.